



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance et avenir de la profession de psychologue

Question écrite n° 41231

Texte de la question

M. Antoine Savignat attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontre actuellement la profession de psychologue ainsi que sur l'absence de réelles mesures gouvernementales pour y répondre. Les demandes de prise en charge psychologique par les patients ont été exacerbées par la crise sanitaire au point de devenir une question de santé publique majeure. 75 % des psychologues constatent une augmentation importante de leur charge de travail. Dans ce contexte de tension, la profession considère qu'elle n'a pas obtenu une revalorisation suffisante de ses conditions de travail : absence au Ségur de la santé, oubli du médico-social dans la politique nationale de santé, dispositifs inadaptés en libéral pour les patients et intenables financièrement pour les praticiens, représentation quasiment inexistante aux assises de la psychiatrie et refus de son ministère de rencontrer directement les organisations représentatives de la profession malgré leur forte mobilisation du 10 juin 2021 et les nombreuses propositions qu'elles souhaitent lui soumettre. À cette situation fortement dégradée s'ajoute la forte désapprobation de la part des praticiens envers les nouvelles dispositions censées permettre à l'ensemble de la population d'accéder aux consultations des psychologues et qui s'avèrent en réalité inadaptées comme la prescription médicale obligatoire, le nombre de séances limité et la sous-tarification des consultations. Il lui demande d'engager enfin une réelle concertation afin de mettre en place une véritable politique de santé mentale dans le pays et de reconnaître enfin à sa juste valeur la profession de psychologue tant sur le plan des compétences professionnelles que financier.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Savignat](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41231

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6955

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)